



26 janvier 2005

C 1/2005

Communication au Conseil communal

(Séance du 9 mars 2005)

Résumé des décisions municipales d'octobre 2004 à janvier 2005

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité depuis la dernière séance du Conseil communal.

For Noise Festival: la Municipalité a pris acte des comptes de cette manifestation qui présentent un léger déficit de CHF 1'676.- (budget global de CHF 240'000.-), après versement du subside de la Commune de CHF 20'000.- et de la garantie de déficit de CHF 5'000.- (auxquels s'ajoutent les prestations des services communaux). L'Etat de Vaud a également pris en charge une telle garantie d'un montant identique.

Le subside de CHF 20'000.- a été maintenu au budget 2005. Le For Noise a toutefois été informé qu'il ne sera pas possible d'aller au-delà. De son côté, le Comité responsable de cette manifestation estime qu'organiser ce festival uniquement tous les deux ans serait préjudiciable.

Sentier des Rives du Lac: la signalisation en place sera renforcée vers l'accès à la Tour Haldimand et à Villardin, ainsi que vers l'accès du Quai Milliquet et Verney, afin d'indiquer clairement les interdictions de circuler et l'obligation de tenir son chien en laisse.

Dépôt d'un recours au nom des communes d'Yverdon-les-Bains, Montreux, la Tour-de-Peilz, Vevey et Pully auprès de la Direction de la formation professionnelle vaudoise: en date du 25 septembre 2004, l'Association des floriculteurs vaudois a écrit à tous les maîtres d'apprentissage et aux apprentis floriculteurs les informant, unilatéralement et sans consultation préalable, de la modification du contrat d'apprentissage sans l'aval de

l'employeur, du changement de domaine d'approfondissement qui intervient à quatre mois des examens finaux, de l'abandon, à terme, d'un travail obligatoire prévu au plan fédéral.

La Municipalité, d'entente avec d'autres communes concernées, a décidé de réagir à ces changements et a fait recours contre cette décision, l'un de nos apprentis étant directement concerné par ces mesures.

La Direction de la formation professionnelle vaudoise s'est déclarée ouverte aux arguments de l'Association des floriculteurs vaudois. Divers services cantonaux concernés se sont ainsi entendus pour reconsidérer et préciser les positions précédemment arrêtées. Les nouvelles dispositions prises ont été adressées à l'ensemble des maîtres d'apprentissage et aux apprentis floriculteurs.

Travaux d'urgence au pont de la Rochettaz: les travaux de génie civil pour la réfection des culées et murs latéraux de l'ancien pont de la Rochettaz ont été adjugés, pour un montant forfaitaire de CHF 27'000.- TTC. Ces frais seront portés sur le compte budgétaire 470.3147 prévu à cet effet et disposant d'un montant de CHF 25'000.-.

Mise en place d'une deuxième tournée mensuelle de ramassage du papier dès 2005: une seconde tournée mensuelle de ramassage du papier est organisée depuis le début de l'année. Une information "tous ménages" a été diffusée. Si, à terme, cette opération devrait être bénéficiaire, elle occasionnera vraisemblablement un léger dépassement par rapport à ce qui a été inscrit au budget 2005 pour la partie frais de transport.

Création de places de stationnement supplémentaires pour les véhicules à deux roues à la rue de la Poste: six places pour véhicules à deux roues vont être balisées sur la case N° 1 de la rue de la Poste. De plus, six places de parcage supplémentaires vont être créées le long de la rampe d'accès au parking du Pré de la Tour.

Création de six places de parc "zone bleue" sur le chemin carrossable au Sud de l'Octogone: la Municipalité a décidé de créer six places de parc devant les bureaux de la billetterie. Une place balisée en jaune pour la Billetterie de l'Octogone avec panneau complémentaire "Billetterie - stationnement autorisé 15 minutes" sera maintenue.

Fusion des SDIS de Belmont, Paudex, Lutry et Pully en un seul corps: les quatre communes ont admis le principe de procéder à une étude visant à la fusion citée en titre. A cette occasion, un groupe de travail présidé par M. C. Quartier, Municipal à Paudex, et comprenant les quatre commandants du feu a été créé.

Cette étude devra définir le mode de fonctionnement du nouveau corps et de son état-major, son effectif et son coût, et devra s'inscrire dans le cadre suivant:

- fonctionnement d'un seul corps;
- trois points de départ d'intervention;
- préservation des identités communales.

Le résultat de cette première approche est souhaité pour la fin du premier trimestre 2005.

Changement d'horaire de l'établissement secondaire de Pully: la Municipalité a pris acte de la réponse donnée à une protestation contre le changement horaire de l'Association des parents d'élèves de Pully (APE), par l'établissement secondaire de Pully qui a avancé les points suivants:

- le nouvel horaire est parfaitement conforme à la loi;
- l'horaire des élèves a dû être adapté en fonction des nouveaux horaires imposés par les CFF, cela malgré les réactions et les interventions des Municipalités des communes concernées;
- le réfectoire ne peut être ouvert le matin avec service du petit-déjeuner, car cela impliquerait l'engagement de personnel de service et de surveillance et aurait, par voie de conséquence, des incidences financières non négligeables.

Traitement curatif et préventif des charpentes de six bâtiments: la Municipalité a décidé de faire réaliser ce travail pour un montant net indicatif de CHF 30'288.- TTC.

Le financement de cette dépense a été prélevé sur le budget 2004 de la Direction des domaines, gérances, sports et écoles et comptabilisé sous les rubriques "Verrière 4-6, compte 350.02.3141, Liaudoz 30-32, compte 350.08.3141, Rennier 44, compte 350.14.3141, Anciens-Moulins 12-14, compte 350.19.3141, Refuge forestier, compte 351.17.3141, Collège principal, compte 512.11.3141", dans lesquelles une provision d'ensemble de CHF 34'500.- figure à cet effet.

Défauts des façades du collège des Alpes: la Municipalité a confié l'étude technique du concept de réfection à un bureau d'experts. La dépense y afférente sera financée par le compte d'attente ouvert à cet effet sous la rubrique 9143.512.14 "Défauts des façades - Collège des Alpes".

Avis de défauts pour le Collège Pierre d'Arvel: une lettre a été adressée à l'entreprise concernée, relative aux nombreux problèmes liés aux défauts signalés à maintes reprises concernant les revêtements de sol en résine synthétique coulée.

Incendie du Prieuré - Ordonnance de non-lieu: une ordonnance de non-lieu a été rendue par le Juge d'instruction de l'arrondissement de Lausanne. Si de nouveaux éléments apparaissaient, l'enquête pourrait alors reprendre.

Obtention du certificat cantonal d'agent de police par l'agent Hervé Rouge: la Municipalité a pris acte avec plaisir que l'agent Hervé Rouge a réussi l'examen final de l'Ecole des Polices municipales vaudoises (EPMV) et obtenu le certificat cantonal de capacité d'agent de police.

Nouvelle loi sur le droit de cité vaudois: le SPOP informe que la nouvelle Loi sur le droit de cité vaudois (LDCV) a été adoptée par le Grand Conseil le 28 septembre 2004. L'entrée en vigueur de celle-ci interviendra au 1^{er} mars 2005.

L'organe délibérant n'interviendra plus dans le processus décisionnel, hormis pour la bourgeoisie d'honneur. La compétence d'octroyer la bourgeoisie a en effet été transférée à la Municipalité.

Une circulaire détaillée sera diffusée en mars 2005 afin de présenter cette nouvelle loi et d'expliquer les nouvelles procédures relatives à la naturalisation facilitée.

La Municipalité a décidé d'attendre ces directives pour prendre les dispositions nécessaires.

Commission "financement régional" de Lausanne Région: les nouveaux représentants de dite commission sont MM. G. Moser, Municipal à Belmont, et C.-A. Chuard, chef du Service des finances à Pully.

Projet d'organisation des "Fêtes à Pully" en septembre 2005: la Municipalité a pris la décision de principe d'accorder son appui logistique à l'organisation du projet de relance des "Fêtes à Pully", soit d'offrir les prestations internes des services communaux totalisant un montant de l'ordre de CHF 40'000.-.

Pour l'instant, la Municipalité a renoncé à l'octroi d'une garantie de déficit de CHF 20'000.-, comme souhaité par les organisateurs.

Les travaux effectués en 2004 et 2005 seront enregistrés dans les comptes respectifs qui ne présenteront aucun dépassement.

Convention de collaboration entre les polices de Lutry et de Pully: suite à la demande de la Municipalité de Lutry, dite convention a été reconduite pour une année dans les limites et aux mêmes conditions qu'en 2004.

Projet de halle multisports et patinoire à Puidoux: la Municipalité a décidé de ne pas répondre favorablement à la demande des promoteurs concernant le projet cité ci-dessus. En effet, les besoins sont largement couverts par les patinoires de la région, dont la Ville de Pully est actionnaire.

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE): pour des raisons de priorité interne, la nouvelle planification s'articule comme suit:

- achèvement de la phase 1 mai 2005 (normalement prévue fin 2003)
- phase 2 mai 2006 (normalement prévue fin 2004)
- phase 3 mai 2007 (normalement prévue fin 2005)

Le plan des investissements sera dès lors modifié en conséquence.

Le mandat d'ingénieur consultant pour les étapes 2 et 3 du PGEE a été attribué, pour un montant à hauteur de CHF 89'308.- TTC, conformément au montant alloué par le Conseil communal dans le cadre du préavis N°4-2003.

Signalisation et régulation du trafic routier à l'avenue des Alpes: la Municipalité a décidé de supprimer la signalisation lumineuse provisoire sise à l'intersection Rennier-Alpes qui régulaient le trafic routier à l'exclusion des piétons. Une nouvelle décision relative à une signalisation lumineuse sera prise dans le cadre d'un préavis municipal sur l'aménagement du chemin de Rennier incluant la circulation des véhicules et la sécurité des piétons.

Club Mini-Train Pully (MNT): la Municipalité a pris acte que le Mini-Train a véhiculé 44'462 passagers en 2004. En outre, le vingtième anniversaire de l'inauguration du MNT sera fêté les jeudi 5, vendredi 6, samedi 7 et dimanche 8 mai 2005.

Organisation et frais des scrutins communaux dès le 1^{er} janvier 2005: le Service des affaires institutionnelles du Département des institutions et des relations extérieures a été réorganisé. Le Canton assume la production, la mise sous pli et la distribution du matériel de vote aux électeurs pour la plupart des scrutins.

Les communes se bornent désormais à transférer leur rôle des électeurs au Canton et, en cas de scrutin communal, à livrer le matériel y relatif à la CADEV qui se charge de sa mise sous pli et de sa distribution.

Les communes recevront dorénavant une facture correspondant aux frais de dossier, d'impression des cartes de vote, de mise sous pli, de conditionnement et de distribution du matériel aux électeurs. Pour une commune comme Pully, totalisant 10'000 électeurs (suisses et étrangers), le coût de l'ensemble de ces prestations se montera à CHF 4'200.-.

Gymnastique artistique de Pully (GAP): ce club a informé la Municipalité qu'il a arrêté définitivement son activité avec effet au 31 décembre 2004. En effet, depuis environ quatre ans, une baisse considérable du nombre de gymnastes a été constatée. L'engagement personnel pour ce sport d'élite, sélectif et difficile, est en baisse considérable, le nombre important d'entraînements hebdomadaires, ainsi que le nombre d'heures par semaine demandant un sacrifice que peu de parents et enfants peuvent assumer dans la durée. La Commune est chaleureusement remerciée pour son soutien, sans lequel le club n'aurait pu survivre durant plus de 40 ans.

Engagement à l'Union des communes vaudoises (UCV) d'un(e) secrétaire-juriste en appui du groupe des villes: à l'instar de plusieurs autres communes d'une certaine importance, la Municipalité a décidé de se rallier à la solution consistant à accepter l'engagement précité. **Toutefois, le financement de cette opération devra être compris dans la cotisation annuelle actuelle payée à l'UCV par ces dernières puisqu'elle représente la plus grande part du financement de ladite association.**

Séisme en Asie - Aide financière: la Municipalité a décidé de verser CHF 5'000.- à la Chaîne du Bonheur, montant prélevé sur le compte 141.3659 "Dons au tiers-monde" et imputé sur l'exercice 2004.

LA MUNICIPALITE